

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Exploitation d'une station de transit et de traitement des déchets Zone Pariacabo

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ipes

Nom, prénom et qualité de la personne

Marc Pena, Président Directeur Général

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

7 9 0 2 0 0 7 8 6 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Le projet est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des ICPE sous les rubriques 2712-2, 2718, 2790, 2792-1, 2793, 2795, 2710-1, 2713, 2714, 2716, soumis à enregistrement sous les rubriques 2710-2, 2712-1 et soumis à déclaration sous les rubriques 2711, 1435, 2260 et 4110. Le projet n'est pas concerné par la directive IED.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise l'aménagement et l'exploitation d'une plate-forme de transit de déchets sur la commune de Kourou (97310). L'installation s'implantera sur un terrain de 1,6 ha au sein de la Z.I. de Pariacabo.

L'installation sera dédiée à la collecte, au tri de déchets non dangereux net dangereux avant de les orienter vers des filières de valorisation spécifiques.

L'installation comprendra :

- Une déchetterie pour les apports de déchets directement par les producteurs initiaux ;
- Des alvéoles de stockage des différents types de déchets en transit sur le site ;
- Des bâtiments recevant des activités de tri des déchets ;
- Des activités de prétraitement (broyage de déchets de bois, déchets verts et de déchets inertes);
- Un parc de bennes vides utilisées pour la collecte des déchets.

Le détail des capacités annuelles et instantanées de l'installation ainsi qu'un descriptif sont joints en annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre d'offrir une solution locale de transfert et de tri pour les différents flux de déchets collectés notamment dans les déchetteries des collectivités, apportés directement par les producteurs, ou collectés par IPES lors de l'enlèvement des bennes de déchets mises à disposition auprès de professionnels.

La localisation à proximité de la RN1 facilite l'accès au site, ainsi que l'évacuation de flux de déchets sortant vers des filières de valorisation adaptées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la plate-forme se dérouleront sur une période de 6 mois. Ils comprendront les phases suivantes :

- Terrassement sur l'ensemble des terrains (opération réalisée en saison sèche) ;
- Création d'un bassin de compensation des eaux pluviales ruisselées qui se rejettera directement dans le fossé bordant la parcelle à l'ouest de celle-ci et ce jetant en aval dans le Kourou.
- Les eaux pluviales potentiellement polluées seront traitées par un traitement adapté, à savoir :
- Traitement par un séparateur d'hydrocarbure pour les eaux pluviales potentiellement polluées par des hydrocarbures.

Le débit de fuite à l'état final (c'est à dire après travaux et donc imperméabilisation d'une partie de la parcelle), sera égal au débit de fuite à l'état initial.

Le site sera raccordé aux réseaux EDF, Télécom, AEP et les eaux usées seront traitées par une fosse toutes eaux convenablement dimensionnée.

Le site sera entouré par une haie végétalisée et une clôture

Aménagement des alvéoles de stockage et des bâtiments à l'aide de structures modulaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plateforme déchets comprendra des activités de regroupement, transit tri et prétraitement des déchets non dangereux (DND) et des déchets dangereux (DD).

Les déchets seront apportés soit par les producteurs initiaux dans la zone déchèterie du site, soit par des camions de collecte (flux issus des déchèteries du territoire, bennes mises à disposition de professionnels, etc.).

Les véhicules seront pesés en entrée et en sortie du site au moyen d'un pont bascule.

Les DND seront stockés dans des alvéoles, des bennes métalliques ou des aires délimitées au sol pour les déchets verts et les déchets inertes.

Les déchets dangereux seront stockés dans des casiers ou armoires dédiés et adaptés aux risques (risque chimique, ATEX etc...).

Différents process seront appliqués selon la nature des déchets traités.

Les flux de déchets gérés seront les suivants :

Déchets non dangereux : Bois, Gravats, DEEE, Papiers, Cartons, Plastiques, Verre/parebrise, Pneus, VHU, BPHU

Déchets dangereux : Amiante libre et lié, fluides frigorigènes équipements contenant des PCB, huiles de vidanges, exploifs, (transit fusées de détresse, pistolet...), transit de mercure, etc la liste est en annexe 4.

Dasri (banalisateur)

Le site comportera également un stockage de gasoil et un poste de distribution pour les véhicules présents sur site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet IPES est soumis à :

- Autorisation environnementale unique en tant qu'ICPE soumise à autorisation ;
- Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	16 305 m ²
Longueur du projet	160 m
largeur du terrain	100 m
surface imperméabilisée	Environ 95% de la surface totale (projet à l'étude à l'heure actuelle)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Marcel Dassault

97310 Kourou

Parcelle n° AL 4

Coordonnées géographiques¹Long. 52° 40' 16" 2 Lat. 05° 09' 25" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Kourou est situé sur le littoral, le projet quant à lui est situé au niveau de l'estuaire du Kourou. Les eaux potentiellement polluées seront retraitées par les équipements appropriés et convenablement dimensionnés, (DSH, neutraliseurs d'acide etc.).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en dehors des zones d'influence du PPRT du dépôt de la SARA et a plus de 2 km de l'entrée du Centre Spatial Guyanais, il n'est donc pas concerné par le PPRT du CSG. (cf annexe 5).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'une campagne de dépollution suite à la présence avérée d'hydrocarbures dans les sols. L'inspection des installations classées s'est rendue sur le site le 6 avril 2006 "il a été constaté que la remise en état du site avait été effectuée". Un constat d'impact de l'ancien stockage de la SARA sur la parcelle de la future station de transit a été réalisé en mars 2018 (cf. procès verbal de recollement et constat d'impact en annexe 6).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est un ancien dépôt d'hydrocarbure, il a été dépollué mais la végétation présente sur site est relativement pauvre, (herbacées issues de repousse). Il n'y a pas d'enjeu lié à la biodiversité sur le site (cf photos en annexe 3).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors des zones de danger des différents PPRT de la commune de Kourou.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'une installation de gestion des déchets, le projet est susceptible d'engendrer des risques sanitaires liés à la présence et au traitement des déchets. Toutes les précautions seront prises pour limiter les émissions atmosphériques. Les aires de stockage étanches, associées aux contrôles qualitatifs des différents effluents permettront de s'assurer de l'absence d'impact sanitaire. Aucun établissement sensible n'est présent au voisinage du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic moyen journalier au niveau de l'installation. La création de ce type d'installation engendre forcément une augmentation du trafic de poids lourd. Cette augmentation de trafic sera relativement faible à l'échelle du trafic de la RN1 situé à proximité du projet, on peut considérer que l'augmentation du trafic n'impactera que très peu le trafic local, (3 400 VL et 165 PL au rond point Café en 2015). Le trafic routier induit par la création du site est décrit en annexe 7.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier pendant les travaux donnera lieu à des émissions acoustiques ponctuelles. En phase d'exploitation, le trafic lié à l'activité, ainsi que les opérations de manutention, de tri et de broyage seront sources de bruit. Cependant l'environnement sonore local est déjà très impacté par la RN 1 toute proche. L'étude de bruit à l'état initial est en annexe 8.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La gestion de déchets verts fermentescibles sur le site est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives aux abords du site en cas de séjour prolongé de ces déchets sur la plateforme.</p> <p>Afin de supprimer ce risque, le temps de séjour des déchets verts sur le site est limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'utilisation de broyeurs pour le broyage des déchets verts, des déchets de bois A et B et des déchets inertes est susceptibles d'engendrer des vibrations. Cependant ces vibrations seront très limitées et n'auront pas de répercussions à l'extérieur du projet.</p> <p>Le trafic engendré par les activités du site seront également source de vibrations, ces vibrations n'auront pas non plus de répercussions à l'extérieur du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les horaires de fonctionnement des installations (7h-18h) ne nécessitent pas l'utilisation d'éclairage extérieur en période de fonctionnement normale. Il est cependant possible que lors d'une phase dégradée engendrant un travail nocturne un éclairage extérieur soit utilisé, ces phases seront par définition rare.</p> <p>Le site est concerné par les éclairages publics de la rue Marcel Dassault et de la route nationale 1.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'engins de chantier pendant les travaux générera des émissions de gaz d'échappement et de poussières. En phase d'exploitation, la manipulation des déchets, (chargement, déchargement, tri) ainsi que les opérations de broyage pourront générer des émissions de poussières. Les circulations d'engins et le broyeur émettront des gaz d'échappement. Des mesures seront prises pour limiter les envols de poussières en phase travaux et en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents concerneront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux de lavage des aires de travail et des bennes; - les eaux potentiellement souillées collectées sur les voiries et les zones de stockage de déchets. <p>Ces eaux de lavage et pluviales seront collectées dans un bassin de rétention et seront traitées dans un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures (DSH) avant rejet vers le milieu extérieur. Elles feront l'objet de contrôle périodique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires générées seront évacuées par le réseau d'eau usées passant a proximité.</p> <p>Les autres rejets potentiellement impactées (eaux pluviales souillées par exemple), seront traités avant évacuation dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'installation gèrera des flux de déchets entrants et sortants. Toutefois, les déchets produits sur le site seront en faible quantité et se limiteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets d'entretien du matériel d'exploitation, (vidanges, filtres ...); - Déchets du personnel (assimilable OM); - Déchets verts d'entretien de la haie périphérique; - boues de curage du DSH

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est intégré dans une zone industrielle, le seul site patrimonial a proximité est le site archéologique des roches gravées de la Carapa, (CAAK), situé à plus de 800 mètres du site. Le CAAK est d'ores et déjà dans un environnement industriel, (il est également dans la zone industrielle de Pariacabo). L'implantation du projet ne lui portera donc pas préjudice.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est actuellement une friche industrielle, il n'y a donc, par définition, aucune activité sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est encadré par une station service au nord, un garage poids lourds à l'est et le port industriel de Pariacabo au sud. Il y a donc des effets cumulés possibles notamment concernant les pollutions des eaux pluviales, et concernant la production de poussières. Cependant toutes les précautions seront prises afin de limiter l'impact du projet. Les effets cumulés seront donc négligeables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitant prévoit les mesures d'évitement suivantes:

Localisation dans une zone industrielle, le site sera très peu visible de la route, (à l'arrière d'une station service), de plus le site sera bordé par une haie .

Limitation de la vitesse de circulation au sein du site pour limiter les émissions de poussières.

Traitement des eaux potentiellement polluées avant rejet.

Création d'un bassin de compensation des eaux pluviales.

Mise en place de bassin de confinement étanche permettant la collecte des eaux d'incendie et/ou des déversement accidentel de produits potentiellement dangereux pour l'environnement.

Dispositions de maîtrise des incidences environnementales du chantier dans le cahier des charges des travaux.

Au regard des impacts résiduels attendus et au vu de la pauvreté du site en terme de faune et de flore, aucune mesure de compensation n'est envisagée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site étant une friche industrielle, les impacts environnementaux liés à la destruction d'habitats seront négligeables. En phase d'exploitation, toutes les mesures d'évitement et de réduction nécessaires seront mises en oeuvre, aucune mesure de compensation n'est jugée nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 4 : Liste des ICPE et description des installations

Annexe 5 : Plan de situation vis à vis des PPRN, des PPRT, du PPRI, du PPRL, des zones basses vulnérables et du POS.

Annexe 6 : Procès verbal de recellement ref : DI/ICPE/HC/FP/2006-N°470 et constat d'impact des activités de la SARA sur la parcelle.

Annexe 7 : Impact de la création du site sur le trafic routier

Annexe 8 : Etat initial du bruit au niveau du projet

Annexe 9 : Planches d'insertion paysagères

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NERIGNAC

le

18/05/2018

Signature



